

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Lafamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### **“ LINABESTOS ”**

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'EPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

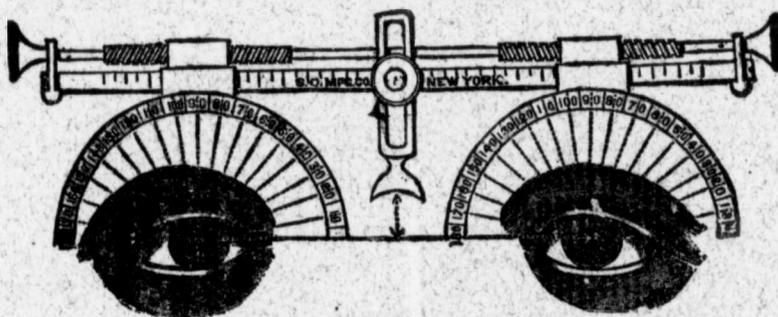
**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

Bureau: 82 rue St-Pierre      Téléphone 263      Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.



**J.-E. GAGNON,** OPTICIEN  
SPÉCIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul F. briquant de Verres à Lunette à Québec  
Comparez nos verres et la fini de notre travail

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

de 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**  
**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 95  
National 169

**BILLETS** POUR TOUTES  
LES LIGNES  
DE

**BATEAUX A VAPEUR**

AGENCE DE

**THOS. COOK & SON**

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis**  
**QUÉBEC.**

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,**  
MONTREAL.

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

NOTE:— Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végé-  
tariens et des abstinents.

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**

**ARCHITECTE**

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

**LORENZO AUGER**

**ARCHITECTE**

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

**LÉVIS.**

**JOS.-P. OUELLET**

**ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR**

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

**SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX**

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS**

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

**Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée**

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET | VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés  
et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés  
ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUPELLERIE, Réparées et  
Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES,  
CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière  
satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

## LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



Monuments, Epitaphes, Pierres  
tombales, Bénitiers, Statues en  
fonte et en bronze.

## OLIVIER JACQUES

Marbrier et Tailleur de pierre

RUE SHAW - - LEVIS.

Brique, Ciment et Bardeau d'Amiante.

Nous vendons aussi \_\_\_\_\_

## LA FAMEUSE CHAUX DE SAINT-MARC

contenue dans des quarts en tôle solides et très étanches.

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE  
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 769. — *Les Quarante-Heures*, 769.

**Partie officielle** : Nominations ecclésiastiques, 770.

**Partie non officielle** : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le mois terrible, 770. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Administration financière défendue aux clercs, 773. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE. 774. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 778 ; Ottawa, 778 ; Chatham, 779. — LES LIVRES, 780.

**Bulletin social** : DOCTRINE : Un quotidien catholique de langue anglaise aux Etats-Unis, 781. — FAITS ET ŒUVRES : Depuis la disparition des buvettes n Saskatchewan; 783 ; La prohibition dans l'Alberta, 784.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 8 août.** — XI ap. Pent. et 2 d'août. Du Dim.

**Lundi, 9.** — Vigile de S. Laurent.

**Mardi, 10.** — S. LAURENT, diacre et martyr. *dbl 2 cl. avec oct. simp.*

**Mercredi, 11.** — SS. TIBURCE ET SUZANNE, mart.

**Jeudi, 12.** — STE CLAIRE, vierge.

**Vendredi, 13.** — S. HIPPOLYTE ET S. CASSIEN, mart.

**Samedi, 14.** — Vigile de l'Assomption. (*Jeune*)

**Dimanche, 15 août.** — XII ap. Pent. et 3 d'août. ASSOMPTION DE LA B. V. M.

*dbl. 1 et avec oct.*

## QUARANTE-HEURES

8 août, Limoilou. — 10, Précieux-Sang (Lévis). — 12, N. D. du P. Secours, Québec. — 14, Asile Ste-Brigitte.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de son Éminence le Cardinal Bégin :

M. l'abbé Onésime GOSSELIN, vicaire à Saint-Alphonse de Thetford, a été nommé curé de Sainte-Lucie de Beauregard ;

M. l'abbé Émile GIGUÈRE, vicaire à Saint-Romuald, a été nommé vicaire à Saint-Augustin ;

M. l'abbé Phydime JOBIN a été nommé vicaire à Saint-François-Xavier de Fraserville ;

M. l'abbé J.-C. DUMAS a été nommé vicaire à Saint-Maurice de Thetford ;

M. l'abbé Isidore DROUIN a été nommé vicaire à Saint-Roch de Québec ;

M. l'abbé Arthur BELLEAU a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

#### LE MOIS TERRIBLE

Août 1914 !... Le monde ne perdra pas de sitôt la mémoire de ces trente jours d'angoisse et d'horreur.

L'Autriche-Hongrie avait tenu le gouvernement serbe responsable du crime odieux d'un nationaliste fanatique, l'assassinat du prince-héritier, François-Ferdinand, et de son épouse, commis à Sarajevo, en Bosnie, le 28 juin 1914, et, comme réparation, elle avait imposé à la Serbie des conditions telles qu'aucun pays indépendant ne pouvait les accepter, sans abdiquer sa souveraineté. La Serbie alla, toutefois, jusqu'aux dernières limites de la conciliation, et accepta huit sur dix des conditions de l'Autriche, proposant, en dernier lieu, à celle-ci, de soumettre les deux questions restées pendantes à l'arbitrage.

Mais le plan de guerre austro-allemand, depuis longtemps mûri, ne pouvait être retardé dans son exécution, les troubles

intérieurs de la France, de l'Angleterre et de la Russie paraissant donner beau jeu aux alliés teutoniques. Et l'Autriche passa outre aux offres conciliantes de la petite Serbie. Le 23 juillet, le gouvernement autrichien lançait à la Serbie l'ultimatum, qui devait marquer l'origine de la plus effroyable guerre que l'humanité ait encore vue, et le 28, à l'heure même où se clôturait les grandes assises eucharistiques de Lourdes, l'empereur François-Joseph, méprisant les avis paternels si pressants du saint Pie X, déclarait la guerre à la Serbie.

Entre temps, l'Allemagne, refusant la suggestion de Sir Edward Grey de soumettre le différend austro-serbe à une conférence diplomatique, faisait lire au premier-ministre de France, par son ambassadeur à Paris, M. de Schoen, une note interdisant aux grandes puissances d'intervenir dans le règlement de cette question. D'autre part, le chancelier allemand, Bethman-Hollweg, faisait à Sir Edward Goschen, l'ambassadeur anglais à Berlin, d'infâmes propositions de marchandage au sujet de la neutralité belge, et osait proposer à l'Angleterre de rester inactive, pendant que l'Allemagne s'emparerait de toutes les possessions coloniales françaises. On connaît la fière réponse de Sir Edward Goschen et le mouvement de basse colère du chancelier allemand, déclarant que l'Angleterre aurait bien tort de se battre pour ce « chiffon de papier » qu'était, selon lui, le traité qui garantissait la neutralité de la Belgique.

Le 31 juillet, l'Allemagne, convaincue que l'heure était propice pour imposer sa volonté à l'Europe par la force, proclama officiellement l'état de guerre et lança un ultimatum à la Russie, lui enjoignant de désarmer dans les vingt-quatre heures ; et le 1er août, le Kaiser déclarait la guerre à la Russie.

Les événements se précipitaient. Le 2 août, les troupes allemandes, avant toute déclaration de guerre à la France, envahissaient le territoire français sur trois points à la fois.

A la même heure, le ministre d'Allemagne en Belgique présentait au gouvernement d'Albert Ier un ultimatum, sommant le gouvernement belge de ne pas mettre obstacle au passage des troupes allemandes sur son territoire. On connaît la réponse du roi des Belges, qui restera la plus héroïque figure de toute cette

guerre, et le mépris le plus absolu avec lequel il accueillit les basses propositions de Guillaume II.

Le 4, l'Angleterre, que le roi des belges avait appelé à son secours, sommait l'Allemagne d'avoir à respecter la neutralité de la Belgique ; mais les troupes allemandes étaient déjà en territoire belge, et la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne, ce même jour, n'était que la conclusion logique, et éminemment honorable pour l'Angleterre, de la violation de la neutralité belge par l'armée allemande.

Le 5, l'armée de Von Eimen commençait l'attaque des forts de Liège, après avoir brûlé et saccagé Visé, petite ville de la frontière belge.

De son côté, l'Autriche déclarait la guerre à la Russie.

Puis, ce fut l'entrée victorieuse de l'armée française en Alsace, offensive nécessitée par l'envahissement du territoire français par les hordes allemandes, sans déclaration de guerre.

Quelques jours après, c'était la déclaration de guerre à l'Autriche, la complice de l'Allemagne, par la France et l'Angleterre ; puis, celle du Japon à l'Allemagne.

Le 20 août, au moment où les Allemands, après avoir rasé les forts de Liège et écrasé sous leur masse de fer les héroïques enfants de la Belgique, faisaient leur entrée à Bruxelles, le doux et Saint Pontife, Pie X, accablé de douleur de voir les appels de sa charité paternelle méprisés par les agresseurs austro-allemands, rendait sa grande âme à Dieu, remerciant le Tout-Puissant de lui épargner le spectacle des atrocités qu'il pressentait. Quelques jours auparavant, le Pape dit à l'ambassadeur d'Autriche, qui le pria de bénir les armées de François-Joseph, ce mot, qui est un jugement : « *Je bénis la paix.* » Pie X, fut, selon les paroles du chanoine Gaudeau, « la première, la plus grande, la plus sainte victime de la guerre. »

Ce fut, enfin, par les horreurs inouïs de Louvain, où les Allemands brûlèrent systématiquement églises et universités et où ils mirent bon nombre de combattants à mort, dans les journées sanglantes des 25, 26 et 27, et par l'occupation d'Amiens, le 30, par l'armée de Von Kluck, descendant sur Paris comme une avalanche, que se termina ce mois d'août 1914, si terrible qu'il semblât, un moment, au monde stupéfié que la civilisation allait

somber dans l'horrible tourmente, déchaînée par la barbarie teutonne.

ANTONIO HUOT, ptre.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### ADMINISTRATION FINANCIÈRE DÉFENDUE AUX CLERCS

Q. — Un prêtre peut-il occuper des emplois faisant partie de l'administration temporelle des associations catholiques ?

R. — Voici ce que Son Éminence l'Archevêque de Québec écrivait à son clergé, à la date du 14 janvier 1911 : « La Sacrée « Congrégation Consistoriale a rendu, le 18 novembre 1910, un « décret par lequel il est interdit aux membres du clergé de « s'occuper de certaines administrations temporelles. Ce décret « est très important ; il a pour but de faire observer la discipline « de l'Église qui veut que le prêtre, consacré au service de Dieu, « ne se charge pas d'administrer des affaires profanes et ne se « laisse distraire de son ministère sacré en exerçant des em- « plois qui entraînent avec eux des dangers, des responsabilités « au point de vue financier, comme sont les charges de président, « de directeur, de secrétaire, de trésorier de certaines sociétés « d'ailleurs excellentes en elles-mêmes — à moins d'une permission « spéciale du Saint-Siège. Vous étudierez ce décret avec soin « pour voir si vous n'êtes pas atteint par son dispositif et vous « devrez vous y conformer. »

Déjà plusieurs Conciles Provinciaux de Québec, s'appuyant sur la parole de saint Paul (2, Tim. II, 4.) : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus*, avaient défendu aux prêtres de se faire *agent d'affaires*. — Le Premier Concile Plénier de Québec (1909), dans son canon 224, avait à son tour porté la même défense : *Clericis prohibemus : . . . d) in societatibus a laicis directis, ad mutua pecuniæ subsidia impartienda, nullam accipiant functionem administrativam sine permissione Episcopi.* <sup>(1)</sup>

Nous connaissons donc, d'une manière précise, l'esprit de l'Église et sa volonté expresse sur ce point. En principe, il est interdit aux membres du clergé de s'occuper de certaines administrations temporelles.

Depuis la publication du décret *Docente*, du 18 novembre 1910, des dispenses ont été sollicitées et obtenues, qui n'ont rien changé aux principes ; elles ont seulement autorisé les évêques

(1) A ce moment le décret *Docente* de la Consistoriale n'était pas encore porté. Lors de la publication du Concile Plénier de Québec (1912), ce décret a été inséré dans l'Appendice.

de certains pays à passer outre pour de graves raisons, leur en laissant toute la responsabilité, *judicio et prudentia Episcoporum*.

Les Évêques d'Allemagne furent les premiers à demander une dispense, qui leur fut accordée le 13 mars 1911, pour deux ans. — Puis vinrent les Évêques de Belgique, qui firent leur demande par l'intermédiaire de S. É. le Cardinal Mercier. La concession fut faite le 7 mars 1912. Enfin S. É. le Cardinal Bégin demanda « la faveur d'accorder à des ecclésiastiques prudents et très recommandables la permission de s'occuper de l'administration financière des caisses populaires, des caisses de retraite ou d'épargne, des syndicats agricoles, des mutuelles d'assurances et autres, lorsque de graves raisons l'exigeront, sans avoir à solliciter pour chaque cas particulier l'autorisation du Saint-Siège. » — Le Souverain Pontife, le 26 janvier 1913, répondit : *Juxta preces, prudentia et arbitrio Ven. Patris Archiepiscopi*.

Donc pour qu'un prêtre du diocèse puisse se charger d'une administration financière quelconque, à part celle prévue par le Droit Canonique, il faut qu'il demande à son Ordinaire une permission spéciale. Cette autorisation, si elle est accordée, ne rendra pas cette fonction conforme à l'esprit de l'Église, mais fera que, pour des raisons jugées graves par l'Ordinaire, il l'exerce légitimement.

Dans le ministère spirituel qu'est celui du prêtre, nous opérons sur des bases inébranlables ; du moment que nous sortons de ce ministère, même avec les meilleures intentions du monde, le terrain croule facilement sous nos pas. Il ne faut pas que le prêtre s'identifie avec une association financière, qui, en périlissant ou en tombant, met en péril son crédit auprès des âmes. Plus cette association repose sur la confiance personnelle, comme c'est le cas pour les Caisses populaires par exemple, plus le danger est grand.

Soyons prudents ! Et, sur ce point, comme sur tous les autres, tenons-nous en rapports bien étroits avec notre Ordinaire ; c'est le seul moyen d'éviter les dangers qui nous sont signalés.

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**La fête de Sainte Anne.** — La fête de sainte Anne a été dignement célébrée, cette année, dans notre sanctuaire national de Beaupré. Près de 15,000 pèlerins venus d'un peu partout du Canada et des États-Unis, disaient hautement combien est vivace et profonde la dévotion des Canadiens envers la grande Thaumaturge.

ch  
al  
de  
N  
M  
Sa

R  
p  
fé

T

T

ci

M

La

Pe

Bi

Sa

br

G

Jo

Ar

Q

me

G

C

Ki

ne

Cl

G

M

G.

air

fra

Sa

M

du

la

D

fur

vel

Sa Grandeur Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, chanta la grand'messe pontificale. Il était assisté par MM. les abbés John-B. Schwert, de Buffalo, N.-Y., et Joseph-A. Weigand, de Steubenville, Ohio, comme diacres d'honneur. M. l'abbé Notebaert, de Rochester, remplissait les fonctions d'archiprêtre, M. l'abbé Collet, de Québec (et le R. P. DeNoif, C. SS. R. de Sainte-Anne, celles de diacre et de sous-diacre d'office.

MM. les abbés I. Chabot, D. Morel, Léo Paquet, Thomas Richard et Henri Falardeau, servaient respectivement comme porte-mitre, porte-crosse, porte-bougeoir, cérémoniaire et thuriféraire.

Les cérémonies étaient dirigées par MM. les abbés Adrien Taillon et Édouard Beaumont.

Au chœur avaient pris place : Nos Seigneurs C.-O. Gagnon, T.-G. Rouleau, Legris, de Bourbonnais, Ill ; les RR. PP. Hyacinthe, O. F. M., Legault et Lelièvre, O. M. I. ; A. Lacasse, M. S. C., New-York ; MM. les abbés Wilfrid Ferland et Maurice Laliberté, du Séminaire de Québec ; Onésime Cloutier et Edmond Pelletier, du Château-Richer ; A. Vincent, de Saint-Pierre de Broughton ; J.-A. Filteau, de Sacré-Cœur de Marie ; Eustache Santerre, de Saint-Joseph de Lepage ; Anselme Bois, de Sherbrooke ; L. Boulanger, de Robertsonville ; Jos.-F. Roy, A. Gagnon, de Saint-Séverin de Beauce ; A.-G. Lemieux, de Saint-Joachim ; J.-E. Corriveau, Auguste Boulet, du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière ; Philippe Mathieu, de Saint-Roch de Québec ; Thomas Gelly, du couvent de Bellevue ; Arthur Prémont, de Sacré-Cœur de Jésus ; T. Quinn, de Nicolet ; Augustin Gagnon, Wisconsin ; T.-D. Flanagan, New-York ; James-A. Coulter, Indianapolis ; E.-A. Bolger, Saint-Joseph, E.-U. ; E. Kissaine, Toronto ; A.-E. Maguire, Sillery ; J. Fox, Derby, Connecticut ; W. F. Toohig, Dorchester, Mass. ; E.-W. Softus, Chicago, Illinois ; Thomas Gribbin, Trenton, N.-Y. ; O.-E. Geiger, Rochester, N.-Y. ; F.-X. O'Donnell, Altoona, Pe. ; Philips Moore, Pittsburg, Pa. ; D.-J. Maloney, Waynesburg, Pa. ; Edm.-G. Dohan, Willanova, Pa. ; M.-A. Daxter, Jarrytown, N.-J., ainsi que plusieurs autres.

Deux sermons de circonstance furent prononcés, l'un en français, par le Rév. Père Ménard, C. SS. R., du monastère de Sainte-Anne de Beaupré, et l'autre en anglais, par le Rév. Père McLaughlin, de Sainte-Anne de Montréal.

Au cours de la cérémonie, la maîtrise locale, sous la direction du Rév. Père Giroux, C. SS. R., chanta en grégorien de Solesmes, la messe : *Fons bonitatis*, puis elle interpréta très pieusement : *Dulcis*, et *O Salutaris*, de J. Holden. Les principaux solistes furent les RR. PP. Caron et Lessard, C. SS. R., MM. L.-G. Gravel et F. Godbout.

Dans l'après-midi, il y eut les vêpres solennelles, chantées par M. l'abbé G.-A. Lemieux, curé de Saint-Joachim. A l'issue des vêpres, un immense cortège se forma pour défilé dans le parterre de la Basilique. Venait d'abord la croix, flanquée de deux acolytes, puis les insignes de la Basilique, soit le pavillon et le campanile, une foule de sept mille pèlerins, la relique-insigne portée par les RR. PP. Lessard, Denis, Degagné et M. l'abbé Beaumont, la statue de sainte Anne de 1661, la grande bannière de 1875, une quarantaine d'abbés revêtus de chasuble, de chape ou de dalmatique, l'ostensoir en vermeil de 1667, porté par Mgr Legris, de Bourbonnais, Illinois, qu'accompagnaient les RR. PP. Bérard et Caron, C. SS. R., et enfin le dais porté par les marguilliers. Rien d'imposant comme la bénédiction du T. S. Sacrement faite, sous la grande voûte d'un ciel sans nuages, sur un autel temporaire dressé au portail, qu'entouraient avec piété une quinzaine de malades.

Le soir, une grande procession dans le parterre de la Basilique, suivie de la bénédiction du Très Saint Sacrement, clôtura cette journée de fête en l'honneur de la première Patronne de notre province.

**Changements chez les Rédemptoristes.** — Les nominations suivantes viennent d'être faites chez les RR. PP. Rédemptoristes de la Province de Sainte-Anne de Beauré :

Le T. R. P. A. Lemieux est de nouveau confirmé dans sa charge de Provincial.

Le R. P. Rioux, devient recteur à Sainte-Anne de Beauré.

Le R. P. J.-L. Garant, supérieur à Hochelaga, est nommé directeur du jувénat à Sainte-Anne de Beauré.

Le R. P. Pintal, recteur à Ottawa.

Le R. P. Guillot, préfet des études à Ottawa.

Le R. P. Leclerc, recteur à Sherbrooke.

Le R. P. Simard, maître des novices à Sherbrooke.

Le R. P. Lamontagne, supérieur à Hochelaga.

Le R. P. Caron, supérieur à Saint-Vital, Manitoba.

**Fêtes religieuses à Fraserville.** — La paroisse de Saint-François-Xavier de Fraserville vient d'être témoin de belles fêtes religieuses : la visite de Son Éminence le cardinal Bégin coïncidant avec la bénédiction d'un beau monument au Sacré-Cœur et la consécration de toute la paroisse au Cœur de Jésus.

Son Éminence arriva samedi soir par l'express de six heures. Il fut rencontré par MM. les curés de la ville et plusieurs autres messieurs du clergé, par les membres de notre Conseil-de-Ville, Son Honneur le maire Fortin en tête et par une foule nombreuse. Son Éminence fut reconduite au presbytère de Saint-François-Xavier par un long cortège. La garde du Sacré-Cœur ouvrait à marche et le défilé était très imposant.

Dimanche était le jour des grandes et imposantes cérémonies. Dès cinq heures et demie les hommes et les jeunes gens de la paroisse remplissaient l'église, pour assister à la messe de Son Éminence le Cardinal et faire la communion générale. Il y eut à cette messe sermon par Mgr Rouleau.

A trois heures eut lieu la bénédiction du monument. Toute la place avait été pavoisée et décorée à profusion. Une estrade toute drapée de rouge, avait été érigée en face du monument et c'est là que prirent place Son Éminence et les membres du clergé. En face, sur une autre estrade, figuraient les membres du conseil de ville et plusieurs citoyens importants de la ville. A l'heure fixée et pendant que les cloches sonnaient à toute volée le défilé commença de l'église à la place du monument. Une foule immense se pressait aux abords. On peut l'évaluer à pas moins de quatre mille personnes.

En tête de la procession venaient les bannières des différentes sociétés, suivies de leurs officiers. Les corps des Zouaves, des Cadets et des Gardes formaient la haie ou précédaient le cortège religieux. Près de Son Éminence prirent place un grand nombre de membres du clergé : Mgr Rouleau, MM. les chanoines Hallé et Dumais, MM. les curés Roy, de Saint-Patrice, Roy, de Saint-Arsène, Vézina, de Saint-Ludger, Chénard, du Portage, Martin, de Sainte-Anne de la Pocatière, Gagnon, de Cabano ; MM. les abbés Mercier, vicaire à Cabano, J.-B. Derome, aumônier des Sœurs de la Charité ; Caron, assistant-Principal de l'École Normale de Québec, Roy, L. Pelletier, Geo.-N. Pelletier, du Collège de Sainte-Anne, J.-A. Langlois, du Séminaire, Camille Mercier, Alex. Roy, de Saint-Patrice, M. l'abbé A. Gagnon accompagnait Son Éminence. C'est le R. P. Legault, curé de Saint-Sauveur de Québec, qui faisait les fonctions d'archiprêtre, assisté de MM. les abbés Gervais.

La bénédiction du monument fut faite par Son Éminence le Cardinal. Immédiatement après la cérémonie de la bénédiction, vingt-cinq petites filles, habillées de blanc et portant des brassées de fleurs, vinrent les déposer aux pieds de Son Éminence et l'une d'elles présenta les hommages des petites filles de la paroisse. Suivit le sermon, donné par M. le Chanoine Hallé. Le prédicateur avait pris pour texte « Il faut que le Sacré-Cœur règne » et fit une grande impression sur la foule.

Puis vint une autre partie bien importante de la cérémonie : la consécration de la ville au Sacré-Cœur. Cette consécration fut lue par M. l'échevin Dumais, au pied du monument, devant les dignitaires et la foule agenouillés. Le spectacle était des plus imposants. Ensuite le défilé se remit en marche pour l'église, où il y eut un salut solennel. Avant la cérémonie, M. l'abbé Thibaudeau, curé de la paroisse, lut à Son Éminence une adresse

de remerciements et d'hommages à laquelle Son Éminence répondit par des paroles pleines d'encouragements pour les paroissiens de Saint-François-Xavier, qui n'ont rien épargné jusqu'ici pour faire grandes et belles les œuvres religieuses dans leur paroisse.

Dans la soirée il y eut concert en plein air par la fanfare des Cadets de Saint-Damase et illumination du monument.

### A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.** — M. l'abbé Aldéric Desjardins, curé de Saint-Sauveur des Monts, est nommé curé de Sainte-Geneviève, en remplacement de M. l'abbé Avila Papineau, nommé curé de la paroisse Sainte-Catherine de Montréal.

M. l'abbé Ubaldo Labelle, vicaire à Saint-Vincent de Paul de Laval, succèdera à M. l'abbé Desjardins, à la cure de Saint-Sauveur des Monts.

— Samedi dernier, fête de saint Ignace, prenait fin la retraite annuelle des RR. PP. Jésuites. Les changements suivants ont été annoncés :

A l'Immaculée Conception, le R. P. Boncompain, recteur, est remplacé par le R. P. Bellavance.

Le R. P. Leclair remplace le R. P. Arcand comme ministre, le Père Boncompain devient directeur du Juvénat.

Le R. P. Lefebvre, préfet des études et de discipline au Collège Sainte-Marie, est attaché à la résidence de Québec en remplacement du R. P. Grail, décédé le 3 août dernier.

Au Collège Sainte-Marie, le R. P. Lefebvre est remplacé par le R. P. Moret ; le R. P. Loiseau devient résident au collège après avoir résidé à Québec.

Le R. P. Déry est nommé surveillant au collège ; le R. P. Hyacinthe Hudon remplace le R. P. Héroux, qui s'en va au Sault-au-Récollet.

Le R. P. Hingston quitte le collège Loyola pour s'en aller à Guelph, Ont.

**Ottawa.** — Les curés de langue française de la ville d'Ottawa — centre de la résistance au règlement XVII — ont publié dernièrement une déclaration dont l'importance n'échappe à personne. C'est, en même temps que l'une des plus vigoureuses dénonciations du règlement XVII qu'on ait encore publiées, une effective réponse à la campagne de dénigrement menée depuis quelques semaines contre les chefs de la résistance :

« Aujourd'hui disent-ils au cours de cette déclaration, comme aux premiers jours de sa promulgation, nous considérons que ce règlement viole les droits les plus sacrés des parents canadiens-français de l'Ontario en abolissant pratiquement et à brève échéance l'enseignement du français ; qu'il viole leurs droits constitutionnels à des écoles vraiment catholiques en leur imposant de fait des inspecteurs non-catholiques ;

qu'il viole leurs droits à l'égalité devant la loi en les soumettant à un odieux régime d'exception par le double inspectorat ; qu'il condamnerait infailliblement, l'expérience le prouve, les enfants canadiens-français à demeurer dans l'ignorance de l'une et l'autre des deux langues officielles du pays, s'il venait par malheur à être mis en vigueur.

« En conséquence, maintenant comme alors, nous sommes fermement convaincus que ce règlement ne peut être accepté même à titre d'essai et sous protêt. Nous le rangeons au nombre de ces choses qui sont tellement odieuses et désastreuses qu'on ne peut jamais en faire l'essai. Qui blâmerait les Belges et les Français de n'avoir pas consenti à faire l'essai sous protêt de l'invasion allemande ?

« Témoins oculaires de l'attitude ferme et éclairée et du dévouement sans bornes de nos commissaires d'écoles et de leurs fidèles alliées, nous nous faisons un devoir de leur dire notre admiration et notre reconnaissance et d'engager nos paroissiens à leur donner comme par le passé toute leur confiance et leurs encouragements.

« Nous sommes en mesure, plus que bien d'autres, d'apprécier les services insignes rendus à la cause par l'Association d'Éducation. Nous ne pouvons que la féliciter d'avoir rempli avec autant de dévouement, de dignité, de modération et de véritable esprit de conciliation, le mandat qu'elle a reçu des délégués de tous les Canadiens français de l'Ontario.

« La lutte est commencée, écrivent-ils plus loin ; elle entraînera certainement des sacrifices. Ensemble, nous les ferons avec générosité afin de conserver ce qui doit vous être aussi cher que la vie : l'éducation de vos enfants. »

**Chatham.** — M. l'abbé W.-E. Sormany, de Sainte-Thérèse, est nommé à la cure de Rogersville, laissée vacante par le décès de Mgr Richard.

M. l'abbé Cajetan Poirier, de Saint-Basile, lui succède à Sainte-Thérèse.

M. l'abbé Lambert passe de Nash's Creek à Saint-Hilaire de Madawaska.

M. l'abbé Eugène Delagarde, vicaire à Bathurst, remplacera M. le curé Lambert.

M. l'abbé Vautour, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Bathurst, chez M. le curé Wheten.

— La retraite pastorale a été prêchée cette année par le R. P. P.-H. Casey, S. J., de la paroisse Sainte-Marie à Boston.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

## LES LIVRES

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY. *Histoire anecdotique de la guerre de 1914-1915*. Vol. 5. Les Blessés et les Morts. Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Prix : 0.60 franc.

La collection de l'*Histoire anecdotique de la guerre de 1914-1915*, de Franc-Nohain et Paul Delay, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : *Les Blessés et les Morts* d'un intérêt malheureusement trop actuel. Si le sujet traité est par lui-même assez pénible, la manière heureuse employée par les auteurs pour donner quantité de renseignements, tout en offrant aux familles éprouvées le plus de réconfort possible, assurera une vente considérable à cette brochure. On suit le blessé depuis le champ de bataille jusqu'à son arrivée dans les hôpitaux du territoire, en passant par les convois d'évacuation et automobiles d'ambulances. Si, au début, le service s'est fait trop lentement au gré de certains, il n'en est plus de même maintenant, et d'immenses progrès ont été réalisés grâce à de multiples dévouements et au zèle inlassable de nos Sociétés de Croix-Rouge.

Les pages consacrées à nos morts au champ d'honneur sont particulièrement émouvantes : tout serait à citer. On ferme le volume sur un chapitre utile à méditer : Pour les orphelins et les veuves : la dette de la France.

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY. *Histoire anecdotique de la guerre de 1914-1915*. Vol. 6 : L'Aumônerie Militaire. Paris (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette), vol. in-12. Prix : 0.60 franc.

Il faut le reconnaître, quelles que soient les sujets traités, Franc-Nohain et Paul Delay ont le talent de les rendre vivants, de les actualiser sans dénaturer les faits. Car la documentation est toujours aussi rigoureuse, et ce n'est pas l'un des moindres mérites de cette intéressante collection. Le sixième volume qui sort de presse, *L'Aumônerie Militaire* contient d'utiles et réconfortants enseignements ; d'un bout à l'autre, il captive l'attention, et bien peu l'abandonneront avant d'en avoir achevé la lecture. Personne n'est oublié : si les aumôniers catholiques (ils sont les plus nombreux, c'est donc justice) ont la plus large place, les pasteurs protestants, pas plus que les rabbins juifs, n'ont été oubliés, et c'est avec une légitime émotion que l'on verra les concours mutuels que les uns et les autres ont su se prêter en de solennelles circonstances. On a beaucoup parlé « d'union sacrée » : n'est-ce pas là le terrain sur lequel on la voit s'exercer le plus librement ?

En résumé cet ouvrage ne le cède en rien aux autres volumes antérieurement parus : le succès de cette collection, dû à sa réelle valeur, s'affirme de jour en jour davantage.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### UN QUOTIDIEN CATHOLIQUE DE LANGUE ANGLAISE AUX ÉTATS-UNIS

La presse catholique américaine s'enrichira bientôt, s'il faut en croire les informations qui nous arrivent de tous les côtés, d'un grand quotidien de langue anglaise, le premier dont nos co-religionnaires aient jamais entrepris la publication.

Le nouveau journal serait publié à Chicago dont la population catholique atteint le chiffre de 1,500,000 âmes. C'est dire qu'il ne sera pas difficile à notre futur confrère de se trouver tout de suite et sur place un nombre considérable de lecteurs et d'abonnés.

La question si importante des fonds à recueillir pour asseoir l'œuvre sur des bases solides semble bien, d'autre part, définitivement et parfaitement réglée. Le capital-actions dont sera avantagé le journal est porté à \$1,000,000 ; et l'empressement avec lequel le public a souscrit, jusqu'à date, la somme de \$400,000, fait bien augurer de la partie budgétaire de cette entreprise apostolique.

Il est à peine besoin de noter que l'intention des promoteurs de l'œuvre nouvelle est de fonder un organe de publicité qui, loin de s'adresser à la seule métropole de l'Ouest américain, veut atteindre, au contraire, tous les catholiques de langue anglaise, où qu'ils soient disséminés sur le vaste étendue des États-Unis d'Amérique.

Et pourquoi donc ce journal-là ne deviendrait-il point celui que liront de préférence tous ces gens-là ? Des noms illustres de catholiques américains apparaissent sur la liste de ses rédacteurs ; on projette, à la direction du journal, de se mettre en mesure de fournir au public « des articles de fond qui feront honneur aux traditions les meilleures de la presse catholique dans le monde, et on s'évertuera, dit l'*Union* de Woonsocket où nous avons pris tous ces détails, à fournir un service de nouvelles qui soutiendra la comparaison avec celui des journaux les mieux outillés. »

Il semble donc certain que de nobles projets sont à la veille de se réaliser chez les catholiques de langue anglaise de l'Union américaine : Dieu en soit béni, Lui qui a donné à ceux dont le patient effort a préparé cet heureux aboutissement, toutes les

qualités grâce auxquelles ils ont pu mener à bon terme une entreprise que plusieurs avaient jugée d'exécution impossible !

La fondation de ce journal quotidien marque une date importante pour l'avenir du catholicisme parmi les populations de langue anglaise qui habitent aux États-Unis.

Depuis toujours, celles-ci n'ont lu, en fait de journaux, que des feuilles protestantes ou athées ou neutres. Qui dira la part considérable de cette influence délétère dans les nombreuses défections qui ont affligé l'Église au pays de toutes les libertés ?

Après tout, l'expérience l'atteste, on finit toujours, et plus tôt qu'on ne se l'imagine, par penser comme le journal dont on fait sa lecture quotidienne. Et par là s'explique qu'un catholique en vienne très vite à faire siennes des idées qui battent en brèche et ses croyances et ses façons de vivre quand, soit par imprudence, soit par ignorance ou pour toute autre raison, il livre son esprit à des journaux qui lui enseignent l'erreur, jugent de tous les événements sans vues surnaturelles et même, très souvent, sans vues simplement honnêtes.

Il faut donc se réjouir, pour l'Église américaine, qu'un journal quotidien se mette à son service pour la sauvegarde des esprits et des cœurs de ses enfants de langue anglaise. Le quotidien catholique les soustraira à l'ambiance si mauvaise que leur créait le journal hostile ou indifférent, aux allures protestantes ou tout bonnement matérialistes, pour leur fournir les pensées et les sentiments dont un chrétien doit être abondamment pourvu parce qu'il en doit vivre.

Un dernier mot est ici nécessaire.

Il est d'un journal franco-américain ; mais nous sommes heureux de le faire nôtre et sans y rien changer, tant il exprime bien ce que nous voulons dire : « Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de juste et légitime fierté à la pensée que, malgré leur relativement modeste état de fortune, il s'est trouvé parmi les Franco-Américains des hommes assez bien inspirés pour engager leurs fonds dans la fondation et le soutien de plusieurs journaux quotidiens de langue française qui se donnent pour mission de contribuer dans la mesure où le permettent leurs ressources à l'extension du règne de Dieu, à la glorification de son Église, à l'illumination des esprits par les clartés de la vérité catholique, à la préservation des mœurs par le triomphe de la morale évangélique.

Honneur à eux ! »

Oui : honneur à eux, car il est encore plus excellent de savoir prévenir que de savoir guérir.

AUBERT DU LAC.

## FAITS ET ŒUVRES

### DEPUIS LA DISPARITION DES BUVETTES EN SASKATCHEWAN

Le 1er juillet, toutes les buvettes de la Saskatchewan étaient supprimées en vertu de la nouvelle législation antialcoolique et remplacées par 23 dispensaires d'État pour toute la province.

Après trois semaines de fonctionnement du nouveau régime, il serait sans doute prématuré de porter un jugement définitif sur la mesure que le gouvernement a adoptée, le 24 juin, avec une énergie qui a triomphé de grands obstacles et un courage qui nous a paru digne de sincères éloges. A la fin de la guerre, le peuple lui-même, d'ailleurs, aura à se prononcer par *referendum* sur le maintien du nouveau régime ou le rétablissement de l'ancien.

Contentons-nous, pour le moment, de faire certaines constatations qui ne manquent certes pas d'intérêt.

Le Commissaire général des dispensaires, M. J.-F. Bole, de Regina, annonçait ces jours derniers que la vente des liqueurs dans toute la province a diminué de 95 pour cent. La recette quotidienne pour toute la province n'a atteint qu'une fois, samedi dernier, la somme de \$2,000. Cette recette quotidienne autrefois était réalisée à Regina même par un hôtel à lui seul. Il pouvait donc alors se vendre autant de boisson dans un seul hôtel qu'il s'en consomme aujourd'hui dans toute la province ! Et il y avait 400 hôtels !

Depuis la mise en vigueur du nouveau régime, la province a donc réalisé déjà pour tout le peuple des économies considérables, par la suppression partielle d'une source d'énormes gaspillages et d'une semence de toutes sortes de crimes. Si ce bon côté de la loi continue à se développer normalement, il ne se trouvera guère bientôt de gens sensés à désirer le rétablissement de l'ancien régime, et les autres provinces même, nous l'espérons, voudront suivre l'exemple de la Saskatchewan pour enrayer efficacement le fléau de l'alcoolisme.

A Prince-Albert, le dispensaire qui dessert un district fort étendu, n'a pas fait encore une seule recette de \$200 par jour. Autrefois c'eût été désolant pour un hôtelier ordinaire, car, même en campagne, il se dépensait par jour autant d'argent que cela pour l'alcool, sinon plus, dans le plus modeste village doté de un ou plusieurs hôtels.

Bien loin, d'ailleurs, de nuire au commerce local, la suppression de la buvette ne peut qu'être avantageuse au marchand et à la prospérité générale. La preuve en est que dans la même proportion à peu près où le commerce de l'alcool a diminué, on a vu augmenter les dépôts d'épargne à la banque. N'est-ce pas bon signe ?

D'autre part le public et surtout la police ont tout intérêt à

découvrir les débits secrets de boisson qui tenteraient de s'établir en contravention à la loi.

Samedi dernier, à la cour de police de notre ville, s'est présenté le premier cas d'infraction à la loi. On eut vent qu'il se consommait de la boisson dans une boutique de cordonnerie. Quatre coupables furent pincés. L'un d'eux eut à déboursier \$150. d'amende pour avoir fourni de la boisson dans un endroit autre qu'une maison privée, et les trois autres chacun \$50 pour en avoir accepté. Ces individus s'en souviendront ! Ils ont appris à leurs dépens qu'il y a quelque chose de changé en Saskatchewan.

— *Le Patriote de l'Ouest.*

#### **LA PROHIBITION DANS L'ALBERTA**

On sait que le *referendum* qui a eu lieu récemment dans la province de l'Alberta, sur la question de la prohibition, a donné aux buveurs d'eau une majorité de 25,000 voix. Cette consultation populaire a été prise en vertu de ce qu'on appelle, là-bas, le *Direct Legislation Act*.

Si le gouvernement de l'Alberta tient compte des désirs on ne peut plus clairement exprimés du peuple qu'il gouverne, il se passera ceci à la date du 1er juillet 1916. Ce jour-là, 320 licences d'hôtel, de clubs et de magasins seront abolies dans la province née le même jour que celle de la Saskatchewan.

On ne pourra s'y procurer des alcools et de la boisson fermentée que pour fins de médecine, de science ou de culte et dans des dispensaires affectés à ces diverses fins.

A bon droit, l'Acte ne pourvoit à aucune compensation aux détenteurs actuels des permis de vente de boissons enivrantes. Qu'ils voient à leurs petites affaires d'ici au premier juillet prochain : voilà tout et c'est assez !

Le gouvernement de l'Alberta ne semble pas s'être montré bien encourageant, le jour du vote, pour les tenants de la prohibition. Le fait est qu'il a permis, ce jour-là, la vente des boissons enivrantes, comme si rien de rien ne s'était passé. C'était pourtant un jour d'élection. Mais les ministres ont prétendu que si tous les débits de boisson devaient fermer leurs portes le jour de l'élection d'un candidat, il n'en était pas de même en une circonstance où il s'agissait de voter sur un principe de législation. C'est concluant, n'est-il pas vrai ? et édifiant aussi ! Cette petite canaillerie n'a pas empêché les tempérants de remporter la victoire par un vote qui se trouve être dans la proportion de 2 à 1 en faveur de leur cause.

Que voilà donc une leçon bien méritée et un soufflet bien appliqué !

AUBERT DU LAC.

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
juin 1915 - - - - - \$674,478.10

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1915.

| ANNÉES         | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|----------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909           | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910           | 149      | 8,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911           | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912           | 294      | 19,326                  | 39,211   | 234,355.82   |
| 1913           | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 1914           | 399      | 28,689                  | 55,541   | 584,188.43   |
| 1915 (30 juin) | 431      | 30,544                  | 58,480   | 674,478.10   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1761.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00                       | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|------------------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - - - - - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95                     | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73                       | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 178.41                       | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 258.05                       | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 328.72                       | 647.53   | 971.63   | 1295.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6   | 394.44                       | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30                       | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37                       | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9   | 619.70                       | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38                       | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47                       | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04                       | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17                       | 1906.60  | 2860.06  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93                      | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38                      | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.64                      | 2461.64  | 3608.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78                      | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87                      | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03                      | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9205.15   |
| 20  | 1641.35                      | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.39   |
| 21  | 1761.91                      | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                  |        |
|------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins | 3 sous |
| de 5.00 à 10.00  | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00 | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00 | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

MA

DU

NALE

et quarante-

S. MENSUELLES  
OSÉ

que \$5.00 tous  
de ses enfants,  
NGT ET UN  
t intérêts.  
ssion rapide de  
t d'épargnes :

1.00 \$30.00

|      |           |
|------|-----------|
| 1.87 | \$ 365.83 |
| 1.93 | 742.70    |
| 1.49 | 1130.97   |
| 1.83 | 1530.97   |
| 1.25 | 1943.06   |
| 1.05 | 2367.61   |
| 1.55 | 2804.99   |
| 1.06 | 3255.59   |
| 1.04 | 3719.80   |
| 1.49 | 4198.05   |
| 1.09 | 4690.77   |
| 1.12 | 5198.37   |
| 1.02 | 5721.51   |
| 1.88 | 6260.06   |
| 1.11 | 6815.10   |
| 1.13 | 7386.91   |
| 1.15 | 7976.00   |
| 1.10 | 8582.91   |
| 1.15 | 9208.15   |
| 1.15 | 9552.29   |
| 1.16 | 10515.90  |

ATIONALE

Mandats  
aux taux

ignorent  
celui des  
rompt et  
tous les  
et sans  
s remar-

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES  
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDEE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### VIN DE MESSE

"SANCTUAIRE" Nous en garantissons la pureté. "VATICAN"

Certificats d'authenticité approuvés par  
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

"ROYAL FAMILY"

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, St-Paul O. TEL. MAIN 3766 MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDITI

1  
décre  
octob  
1  
qu'il  
vente  
reliur  
A  
de \$1  
I  
reliur  
N  
mand

47,

LA

LI

177

Editeur  
Gradu  
sépultur  
vêque d

Article

Spécia  
senaire.

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

### J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée  
scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

# O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.  
**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS**

**RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.**

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

**ARCHITECTES**

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

---

**ACHETEZ**  
— VOS —

## FOURRURES

A LA

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

QUEBEC.



re  
ES  
traux  
tiste  
ition  
glise  
PP  
bec,  
du  
re-  
é  
éc

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Québec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.  
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.  
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.  
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).  
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.